

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité spécial de sept personnes présente son premier rapport :

Le Comité a dressé la liste qui suit et qui établit la représentation proportionnelle de chaque parti au sein des Comités permanents de l'Assemblée :

AGRICULTURE ET ALIMENTATION (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

SOCIÉTÉS D'ÉTAT (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

RESSOURCES HUMAINES (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

JUSTICE (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

AFFAIRES LÉGISLATIVES (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

COMPTES PUBLICS (11)

Députés du gouvernement : 6

Députés de l'opposition officielle : 4

Députés indépendants : 1

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 3

Députés indépendants : 1

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

RÈGLEMENTS ET DÉCRETS D'APPLICATION DES LOIS (11)

Députés du gouvernement : 7

Députés de l'opposition officielle : 4

Rapport présenté par :

M^{me} la *ministre* HOWARD, présidente

M^{me} BRAUN

M. le *ministre* CHOMIAK

M. EICHLER

M. GOERTZEN

M. le *ministre* MACKINTOSH

M^{me} TAILLIEU

Le 31 octobre 2011